

CULTURE MONTRÉAL
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2022



CULTURE MONTRÉAL
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2022

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
Résultats	7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Culture Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Culture Montréal (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activité de l'organisme, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport d'activité est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport d'activité, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Boily, Handfield CPA INC⁽¹⁾

Montréal, le 11 octobre 2022

¹ Par Yvon Gélinas, CPA auditeur

CULTURE MONTRÉAL

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

7

	2022	2021
PRODUITS		
Subventions de fonctionnement (annexe A)	711 705 \$	560 705 \$
Subventions projets (annexe B)	306 800	232 266
Produits autonomes (annexe C)	64 612	41 536
	1 083 117	834 507
CHARGES		
Fonctionnement (annexe D)	631 431	612 629
Projet Alliages - Coûts directs (annexe E)	61 625	145 704
Communications (annexe F)	66 731	27 925
Production (annexe G)	22 668	32 307
Projets spéciaux (annexe H)	279 907	200
	1 062 362	818 765
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	20 755	15 742
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	14 712	13 198
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	6 043 \$	2 544 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CULTURE MONTRÉAL**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022****8**

			2022	2021
	Investi en immobili sations	Non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	35 536 \$	41 519 \$	77 055 \$	74 511 \$
Excédent des produits sur les charges	(14 712)	20 755	6 043	2 544
Acquisitions d'immobilisations	11 790	(11 790)	-	-
SOLDE À LA FIN	32 614 \$	50 484 \$	83 098 \$	77 055 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CULTURE MONTRÉAL

BILAN

30 JUIN 2022

9

	2022	2021
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	158 375 \$	556 653 \$
Débiteurs (note 3)	32 356	14 035
Subventions à recevoir	60 000	93 000
Frais imputables au prochain exercice	1 327	3 074
	252 058	666 762
IMMOBILISATIONS (note 4)	32 614	35 536
	284 672 \$	702 298 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	35 757 \$	47 684 \$
Adhésions des membres perçues d'avance	7 072	7 132
Mandat Ville de Montréal perçu d'avance	-	20 000
Apports reportés (note 7)	158 745	550 427
	201 574	625 243
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	32 614	35 536
Non affecté	50 484	41 519
	83 098	77 055
	284 672 \$	702 298 \$

Au nom du conseil d'administration,

 administrateur

 administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CULTURE MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

10

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	6 043 \$	2 544 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	14 712	13 198
	20 755	15 742
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(18 321)	(5 686)
Subventions à recevoir	33 000	(20 000)
Frais imputables au prochain exercice	1 747	(45)
Créditeurs	(11 927)	1 332
Adhésions des membres perçues d'avance	(60)	(654)
Mandat Ville de Montréal perçu d'avance	(20 000)	-
Apports reportés	(391 682)	302 382
	(407 243)	277 329
	(386 488)	293 071
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(11 790)	(15 236)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(398 278)	277 835
ENCAISSE AU DÉBUT	556 653	278 818
ENCAISSE À LA FIN	158 375 \$	556 653 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Culture Montréal est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

À des fins purement culturelles, sociales et éducatives et sans intention de gains pécuniaires pour ses membres, ses objectifs sont les suivants :

favoriser le droit à la culture pour tous les citoyens et toutes les citoyennes;

accroître le rôle de la culture comme élément moteur du développement de la Ville de Montréal;

contribuer à l'affirmation de Montréal comme métropole culturelle par la mise en valeur de sa créativité, de sa diversité culturelle et de son rayonnement national et international;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions;

organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des projets et des commandites sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant de l'adhésion des membres sont constatés linéairement sur la durée de l'adhésion.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Apports reçus sous forme de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme occupe, à titre gracieux, des locaux fournis par la Ville de Montréal et a recours aux services de nombreux bénévoles. Ces opérations sont comptabilisées si la juste valeur de ces biens et services peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si ces biens et services auraient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3. DÉBITEURS

	2022	2021
Taxes de vente à recevoir	32 163 \$	13 650 \$
Adhésions et autres à recevoir	193	385
	32 356 \$	14 035 \$

4. IMMOBILISATIONS

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	50 267 \$	28 651 \$	21 616 \$	30 575 \$
Équipement informatique	22 519	11 521	10 998	4 961
	72 786 \$	40 172 \$	32 614 \$	35 536 \$

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 000 \$ avec le programme Solutions Libre-affaires Visa Desjardins portant intérêt au taux préférentiel majoré de 5%. De plus, l'organisme dispose d'un financement préautorisé de 50 000 \$ avec AccèsD qui est disponible sur demande avec un taux d'intérêt négociable au moment de l'octroi du prêt. Au 30 juin 2022, les crédits autorisés étaient inutilisés.

6. CRÉDITEURS

	2022	2021
Comptes fournisseurs et frais courus	17 263 \$	27 197 \$
Vacances à payer	18 494	20 487
	<u>35 757 \$</u>	<u>47 684 \$</u>

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement et divers projets pour la réalisation de la mission de l'organisme selon la durée de l'entente triennale échéant en 2021. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 30 juin 2021	Montants encaissés	Constatés à titre de produits	Solde au 30 juin 2022
Ministre de la Culture et des Communications	540 427 \$	187 318 \$	569 000 \$	158 745 \$
Conseil des arts et lettres du Québec	10 000	8 000	18 000	-
	<u>550 427 \$</u>	<u>195 318 \$</u>	<u>587 000 \$</u>	<u>158 745 \$</u>

8. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

L'organisme occupe des locaux administratifs, fournis par la Ville de Montréal, à titre gracieux jusqu'au 30 novembre 2022. Un montant de 24 705 \$ a été enregistré simultanément dans les produits de subventions et dans les charges de fonctionnement pour l'exercice terminé le 30 juin 2022, qui correspond à la juste valeur sur le marché pour des locaux similaires.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 30 juin 2022.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit par ses débiteurs et ses subventions à recevoir. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

CULTURE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

16

2022 2021

ANNEXE A

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Ministère de la Culture et des Communications	569 000 \$	418 000 \$
Ville de Montréal	100 000	100 000
Ville de Montréal- Loyer gratuit (note 8)	24 705	24 705
Conseils des arts et lettres du Québec (CALQ)	18 000	18 000
	711 705 \$	560 705 \$

ANNEXE B

SUBVENTIONS PROJETS

Ville de Montréal (projet étude)	200 000 \$	- \$
Ville de Montréal (projet alliages)	100 000	180 000
Conseils des arts et lettres du Québec (CALQ) - forum	6 800	-
Emploi-Québec	-	52 266
	306 800 \$	232 266 \$

ANNEXE C

PRODUITS AUTONOMES

Ville de Montréal - projets	20 000 \$	14 351 \$
Commandites	19 000	-
Adhésions des membres	16 116	16 326
Frais d'inscription - colloque	6 296	171
Intérêts	1 319	697
Dons	1 135	1 460
Divers	746	1 106
Mandats arrondissements	-	7 425
	64 612 \$	41 536 \$

CULTURE MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

17

	2022	2021
ANNEXE D		
FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	473 718 \$	488 963 \$
Honoraires professionnels	80 124	45 009
Frais de bureau	29 627	37 522
Loyer (note 8)	24 705	24 705
Télécommunications	11 264	12 156
Frais de déplacement, représentation et réunions	10 445	2 991
Intérêts et frais bancaires	1 548	1 283
	631 431 \$	612 629 \$

ANNEXE E

PROJET ALLIAGES - COÛTS DIRECTS

Honoraires	54 376 \$	86 954 \$
Frais de représentation	5 417	67
Fournitures et logiciel	1 060	543
Communications	772	5 874
Honoraires Emploi-Québec	-	52 266
	61 625 \$	145 704 \$

ANNEXE F

COMMUNICATIONS

Campagnes électorales	42 825 \$	2 719 \$
Image de marque et identité	6 987	1 336
Honoraires des sous-traitants	5 673	15 520
Photocopies / Impressions / Abonnements et placements média	5 520	5 599
Site Web	4 440	916
Télécommunications	1 050	1 600
Balado - Francophiles	236	235
	66 731 \$	27 925 \$

CULTURE MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

18

	2022	2021
ANNEXE G		
PRODUCTION		
Commissions permanentes	11 995 \$	22 160 \$
Assemblée générale	8 749	10 147
Rencontres membres et comités	1 924	-
	22 668 \$	32 307 \$

ANNEXE H

PROJETS SPÉCIAUX

Études et recherches	216 124 \$	- \$
20ième anniversaire	32 559	-
Colloque	30 740	-
Développement des connaissances	484	200
	279 907 \$	200 \$